



AADJAM
JAM

**RAPPORT D'ACTIVITE
2023**

Les activités 2023

LES CHIFFRES CLÉS

68 jeunes accompagnés, **12** jeunes filles et **56** jeunes hommes

Âgés de 15 à 25 ans

24 jeunes à la rue

20 décisions de justice obtenues par les jeunes et **6** décisions de justice obtenues suite aux interventions volontaires de l'AADJAM et de ses partenaires

8 ateliers « *Les Mercredis du Droit* », **79** jeunes participants

3 ateliers « *Les Samedis de la Démat'* »

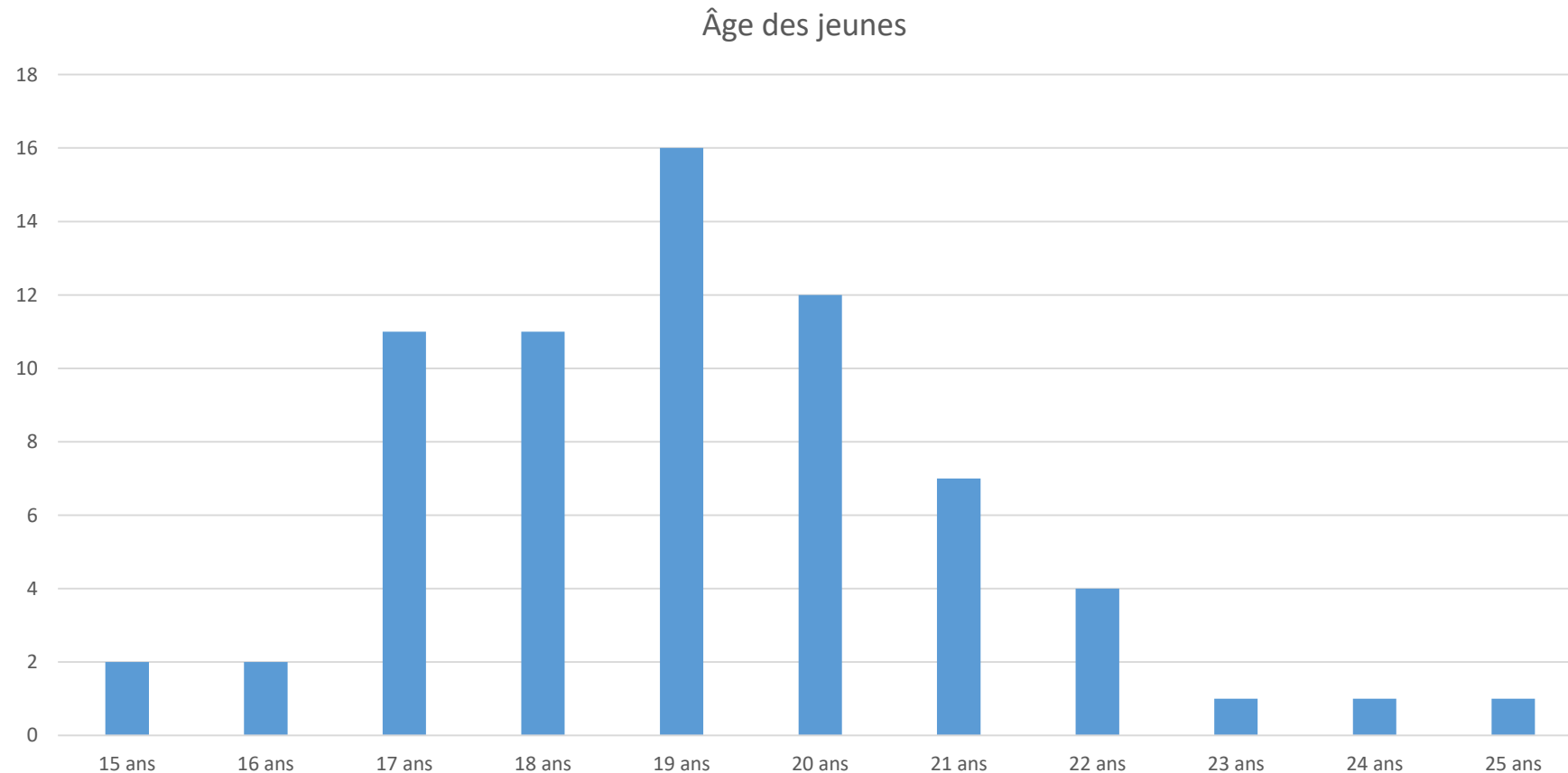
4 publications

65 768 visites du site internet



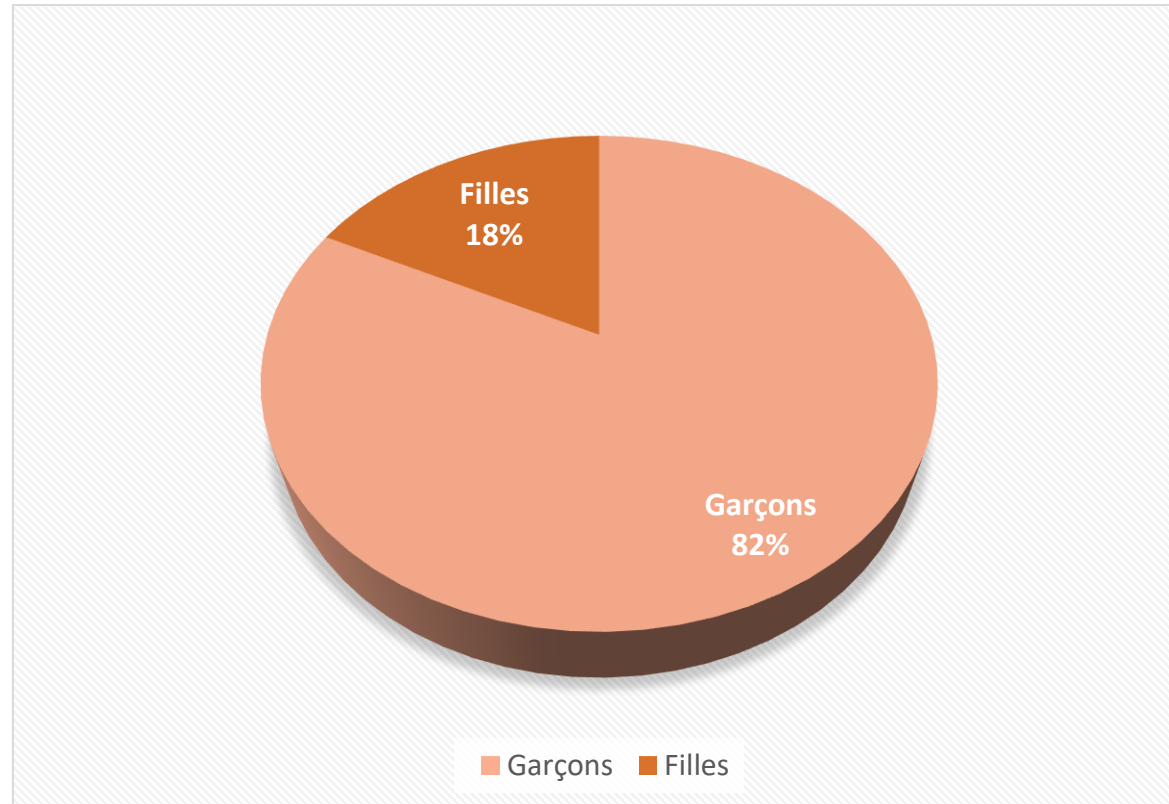
QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2023 ?

**15 mineurs et 53 jeunes majeurs âgés de 15 à 25 ans
à l'ASE ou sortis de l'ASE**



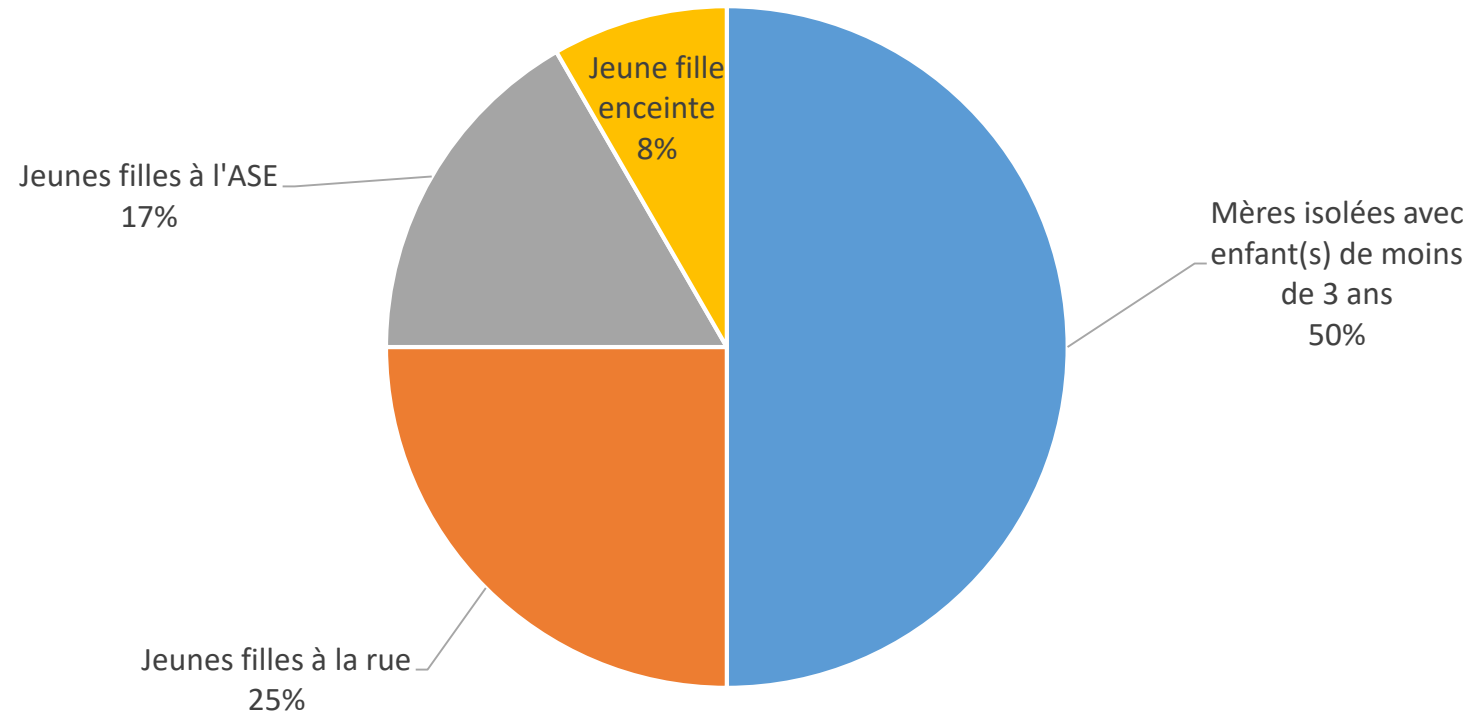
QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2023 ?

Des filles et des garçons âgés de 15 à 25 ans
à l'ASE ou sortis de l'ASE



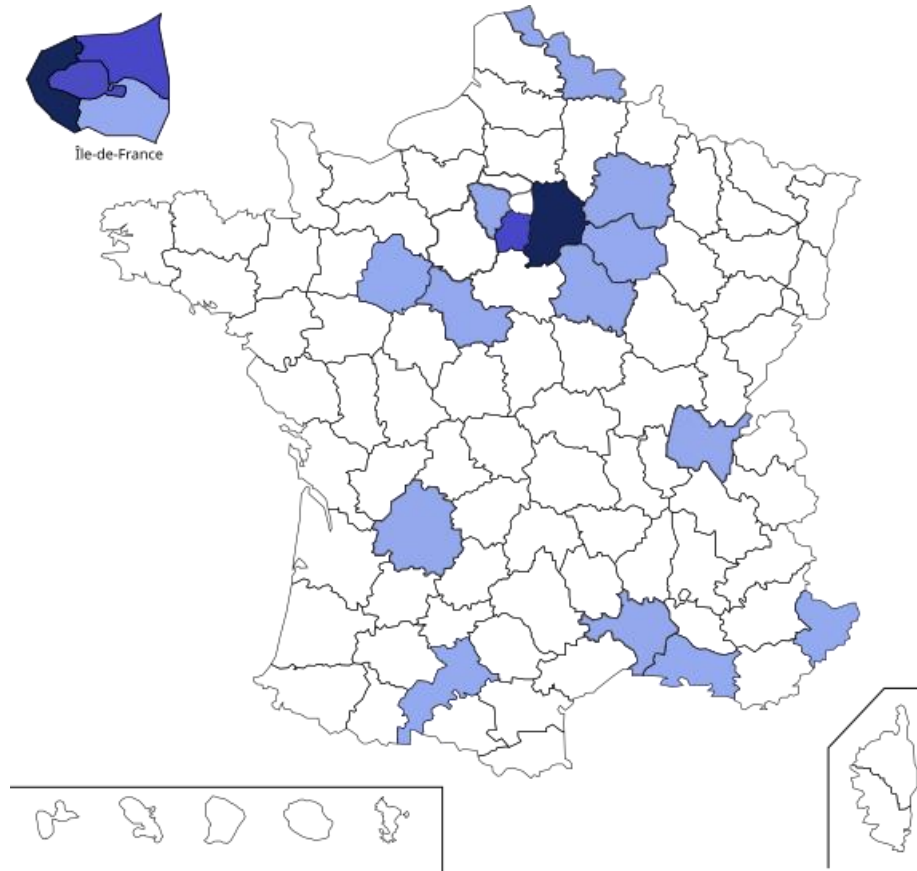
QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2023 ?

La situation des 12 filles, dont 6 mères isolées avec enfant(s)



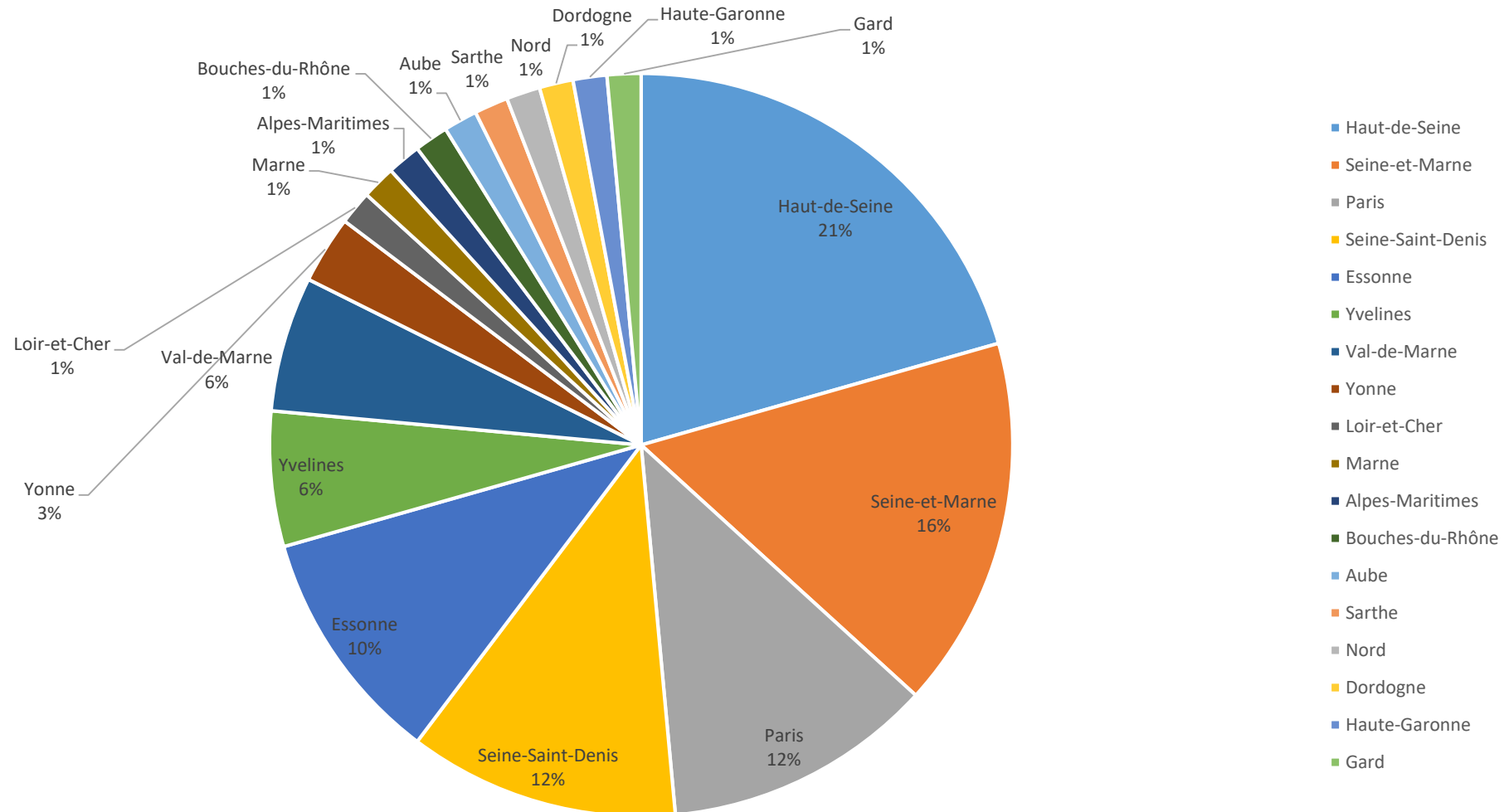
QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2023 ?

ASE de référence



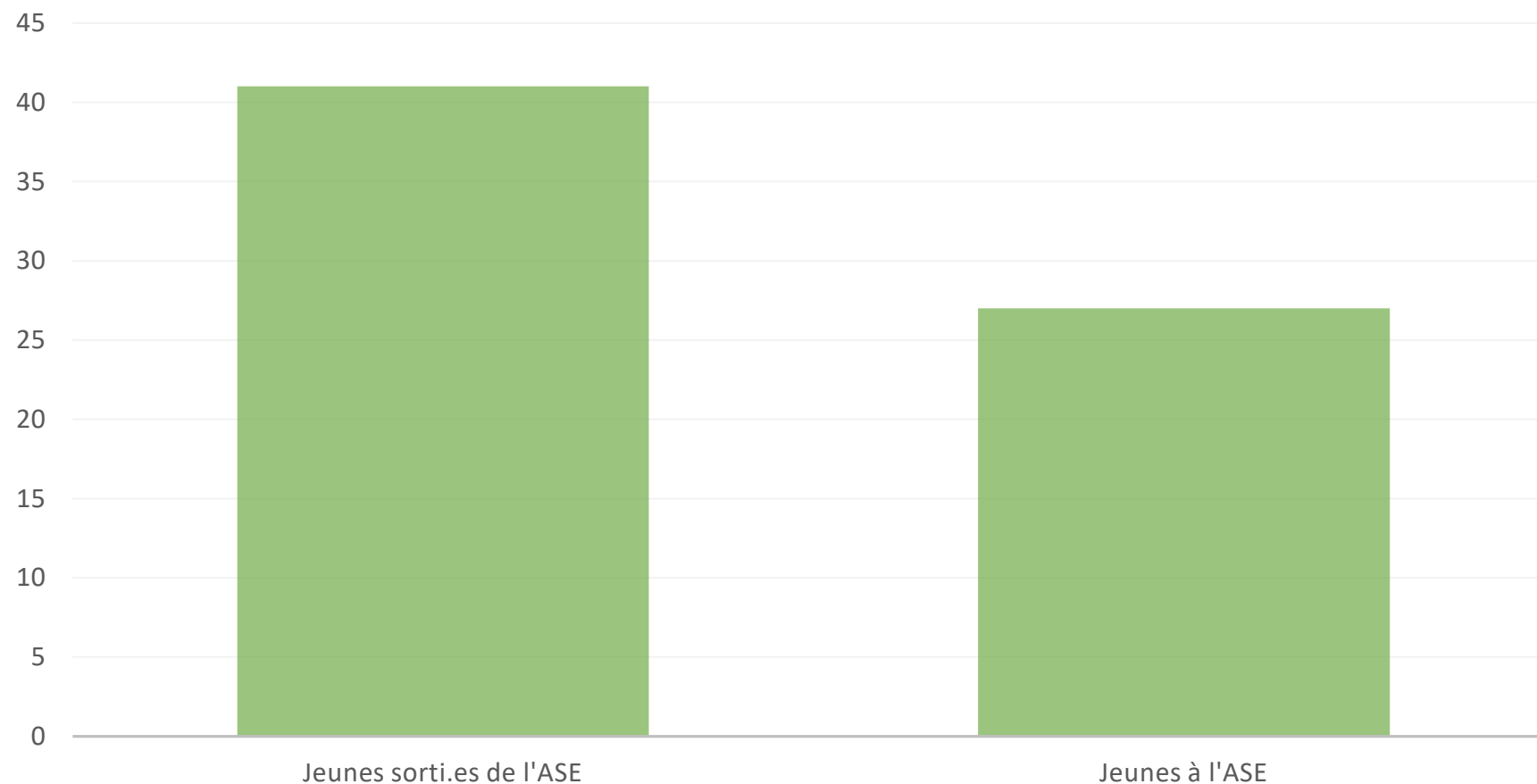
QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2023 ?

ASE de référence



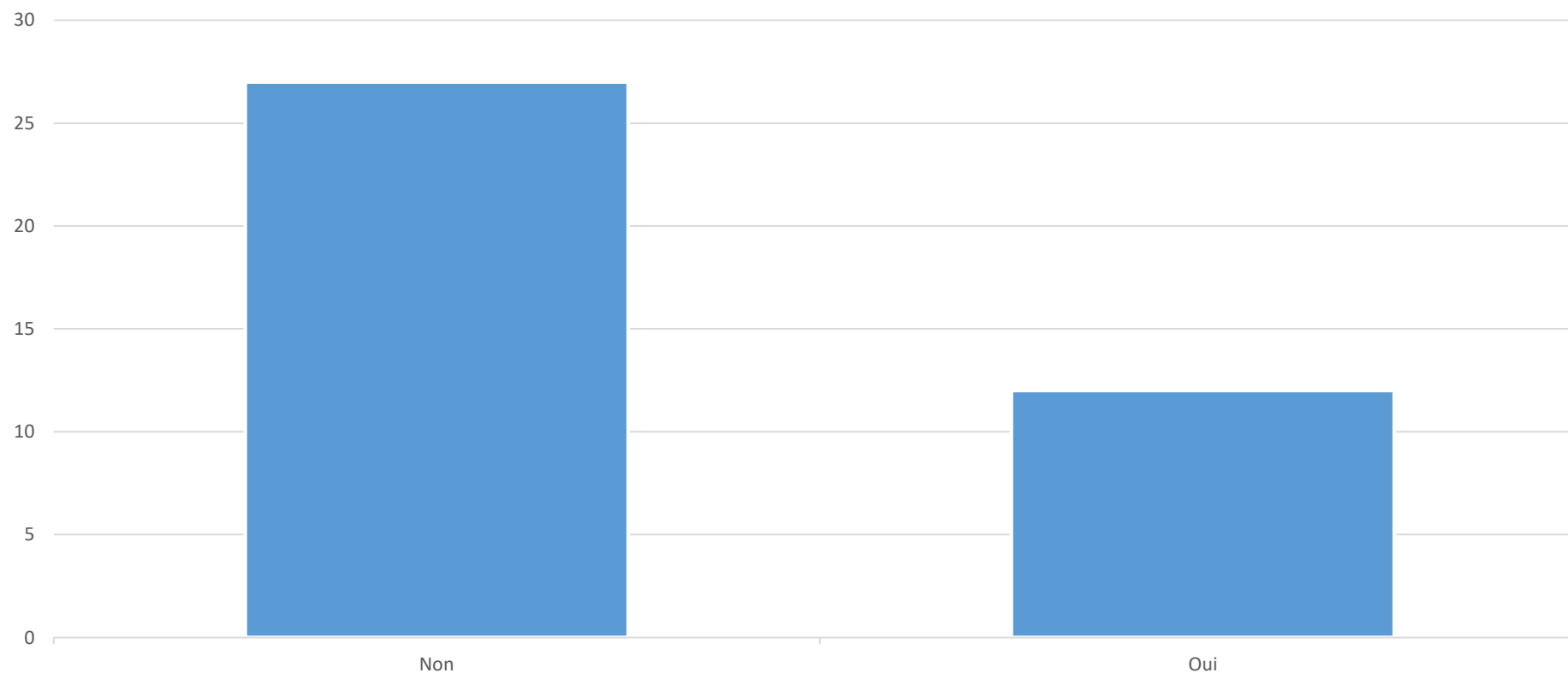
QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2023 ?

**Les jeunes à l'ASE ou sortis de l'ASE ?
27 jeunes à l'ASE et 41 sortis**



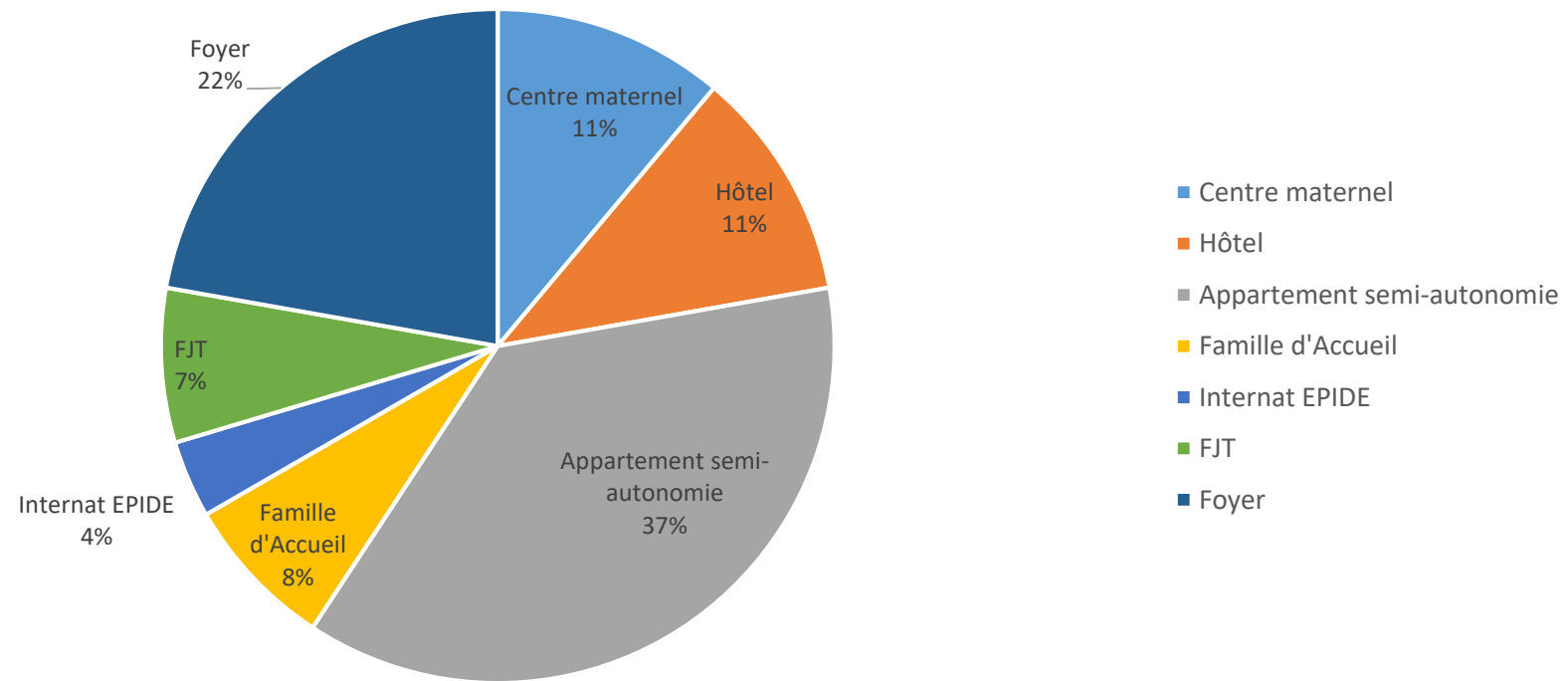
QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2023 ?

Des jeunes majeurs de 18 à 21 ans avec ou sans « Contrat Jeune Majeur »



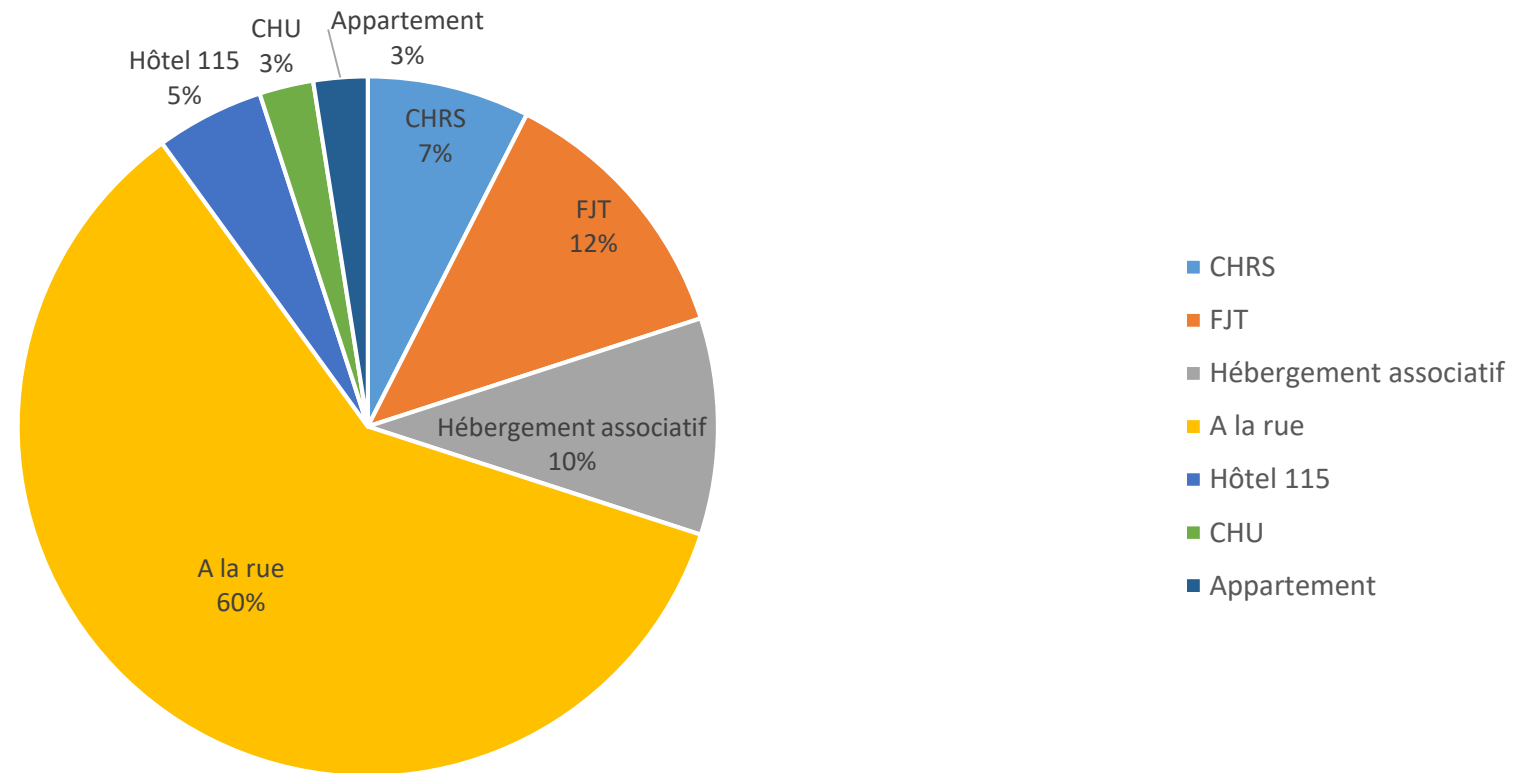
QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2023 ?

Lieux de vie des 27 jeunes mineurs et majeurs pris en charge par l'ASE



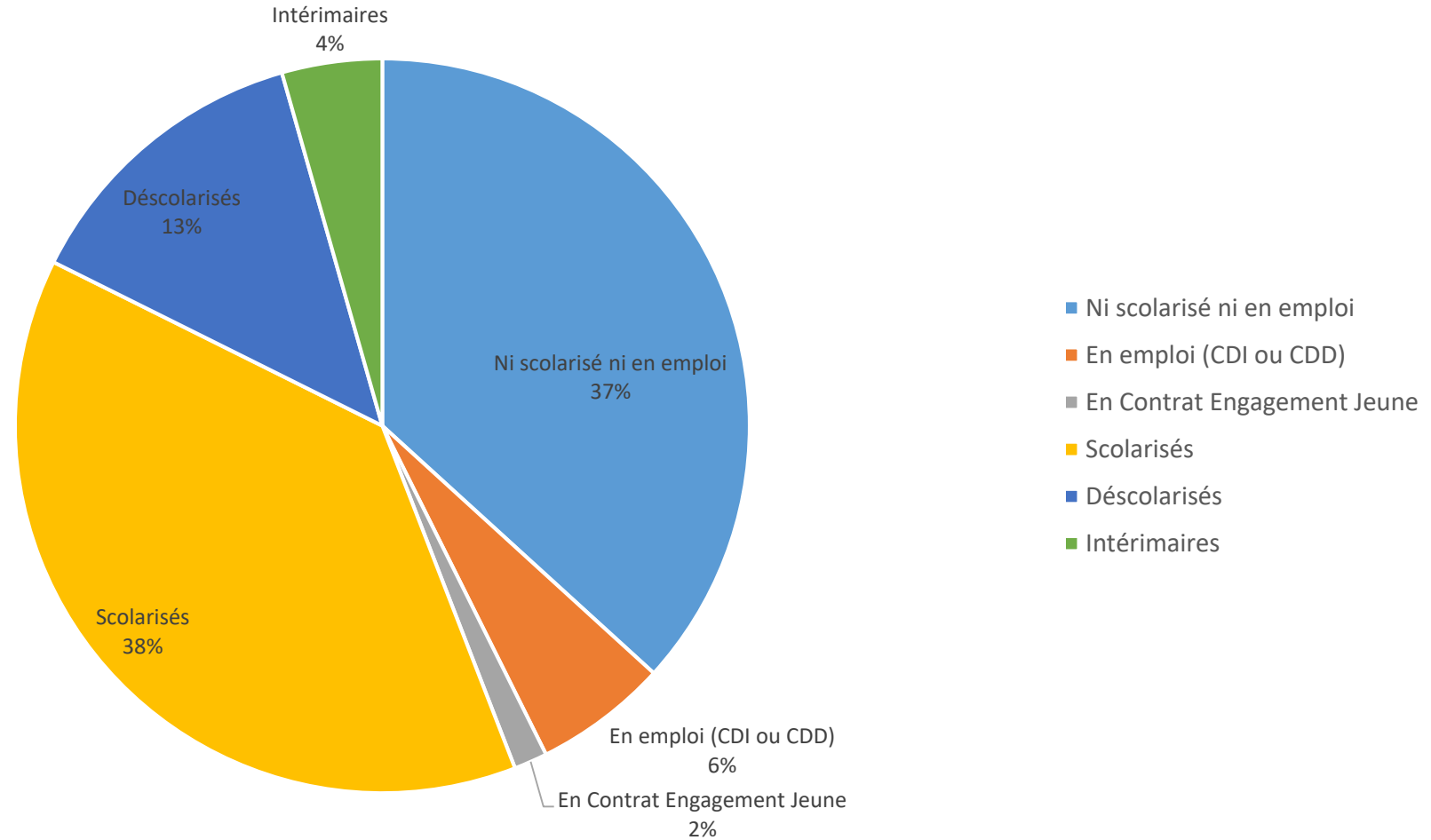
QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2023 ?

Lieux de vie des 41 jeunes sortis l'ASE 24 jeunes à la rue



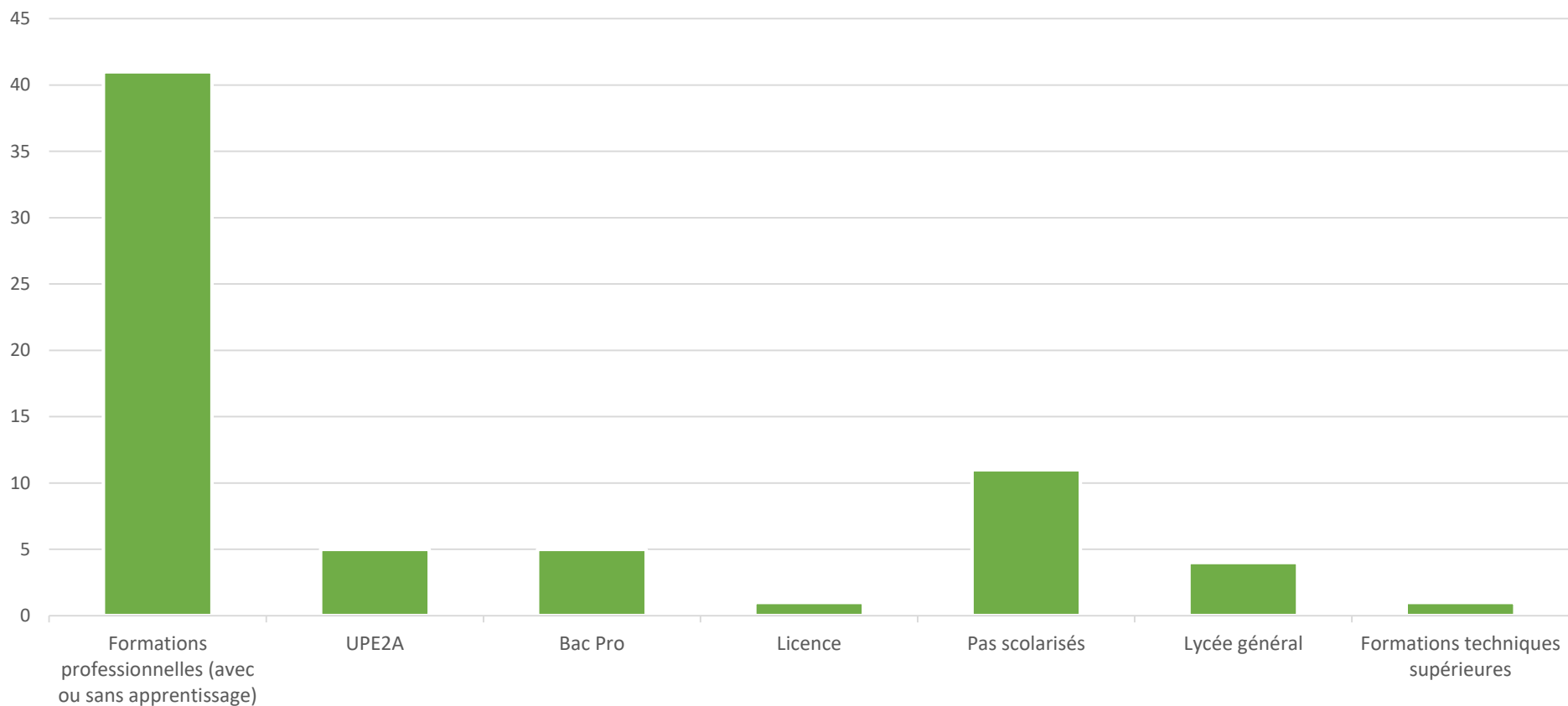
QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2023 ?

Etat des lieux de la scolarisation et de l'emploi des jeunes



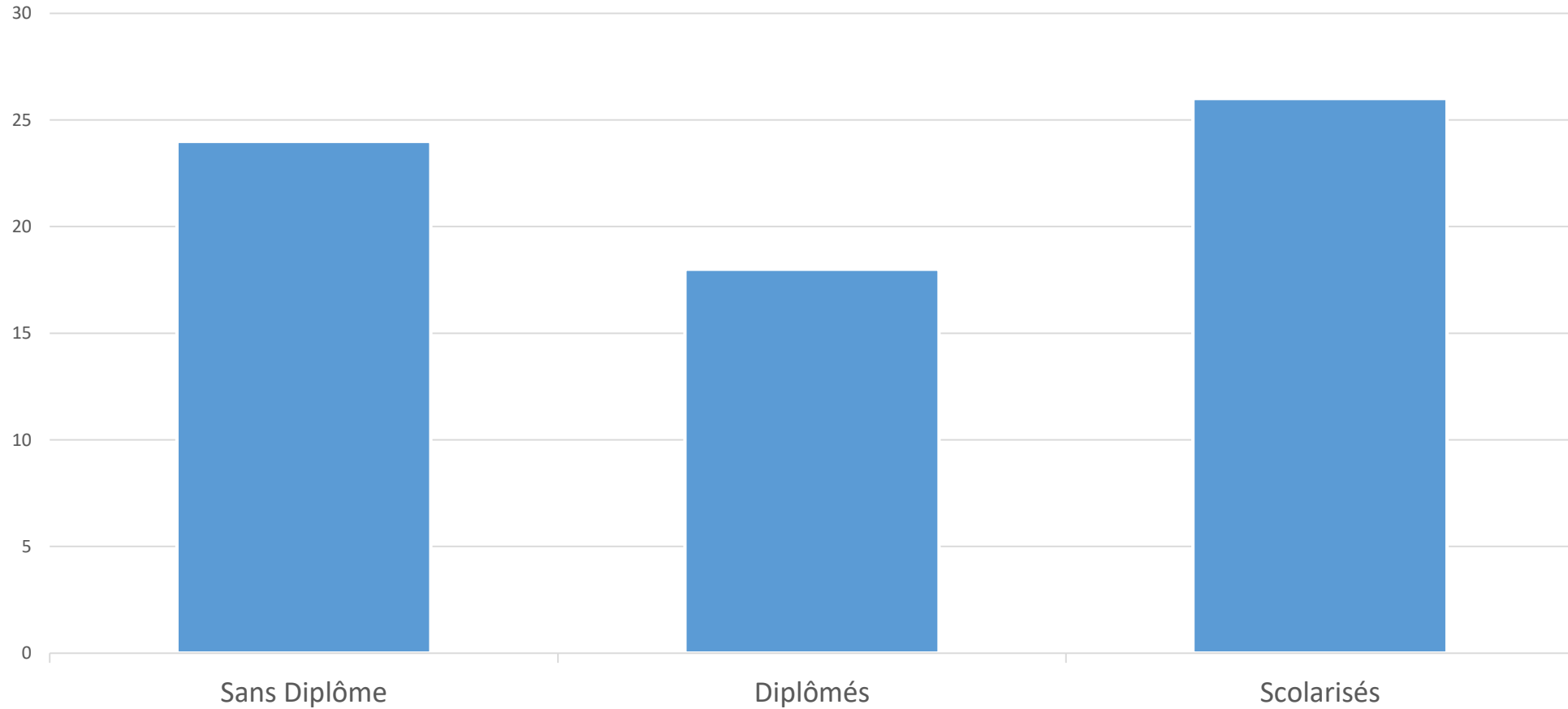
QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2023 ?

Les cursus suivis par les jeunes en matière de scolarisation et de formation professionnelle



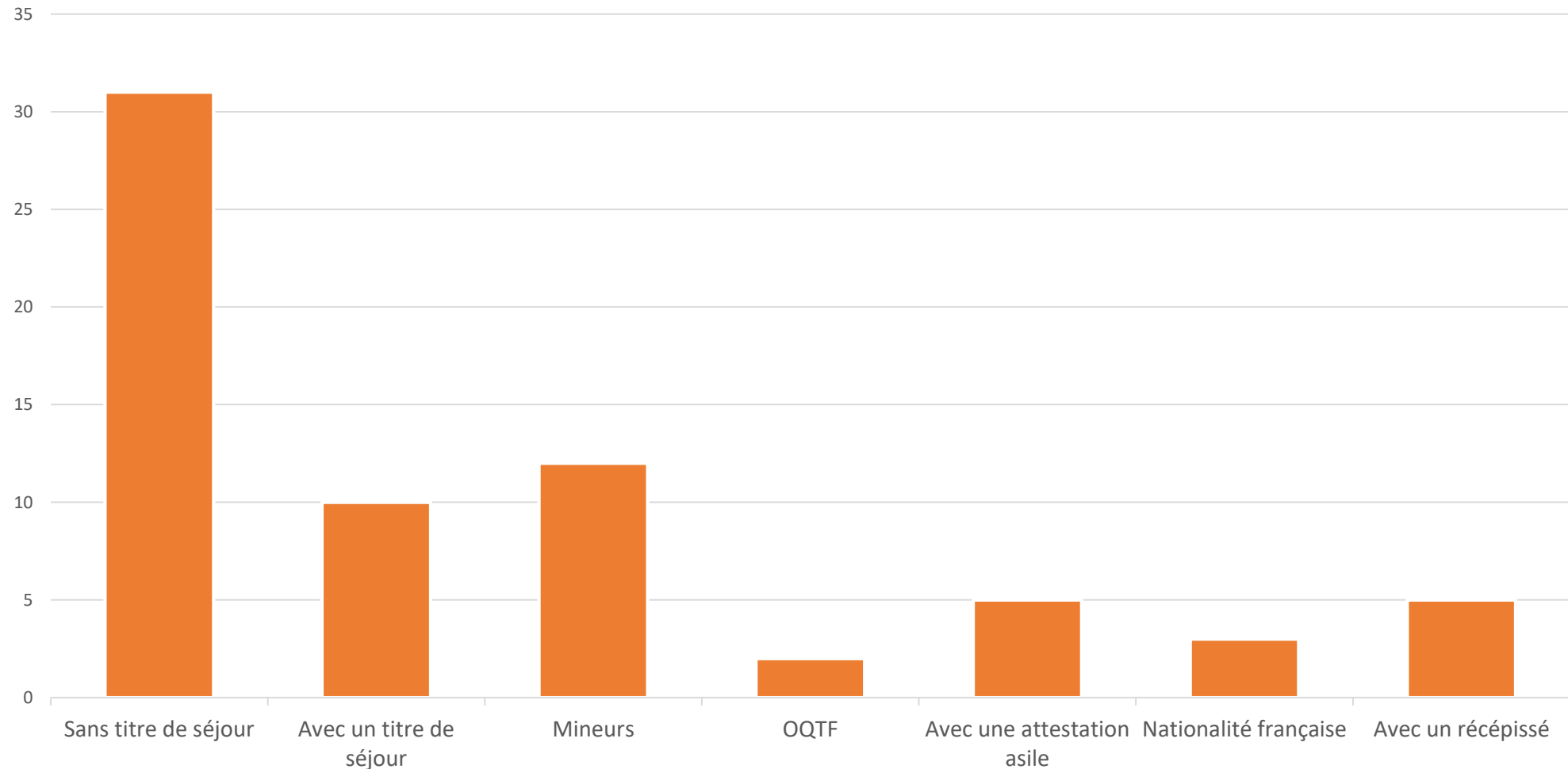
QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2023 ?

Etat des lieux de la scolarité des jeunes



QUI EST VENU A L'AADJAM EN 2023 ?

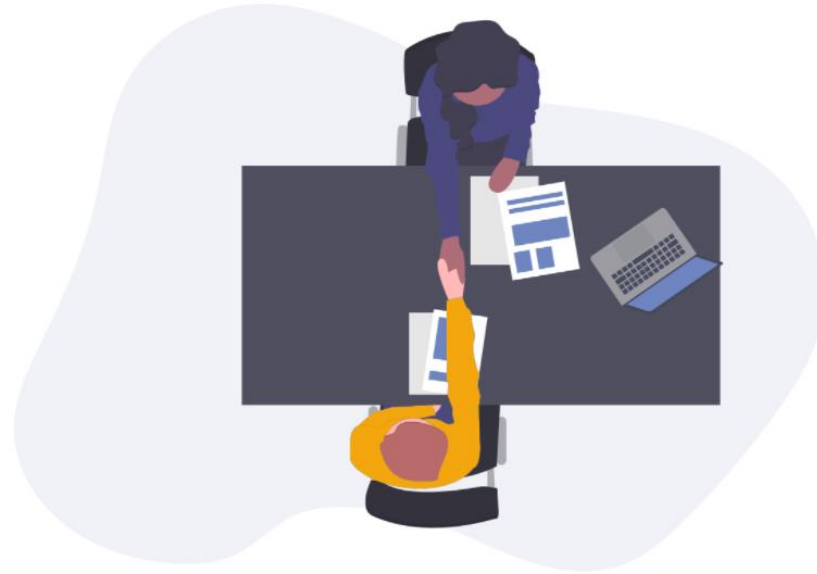
La situation des jeunes au regard du droit au séjour en France



QU' A FAIT L'AADJAM EN 2023 ?

LA PERMANENCE

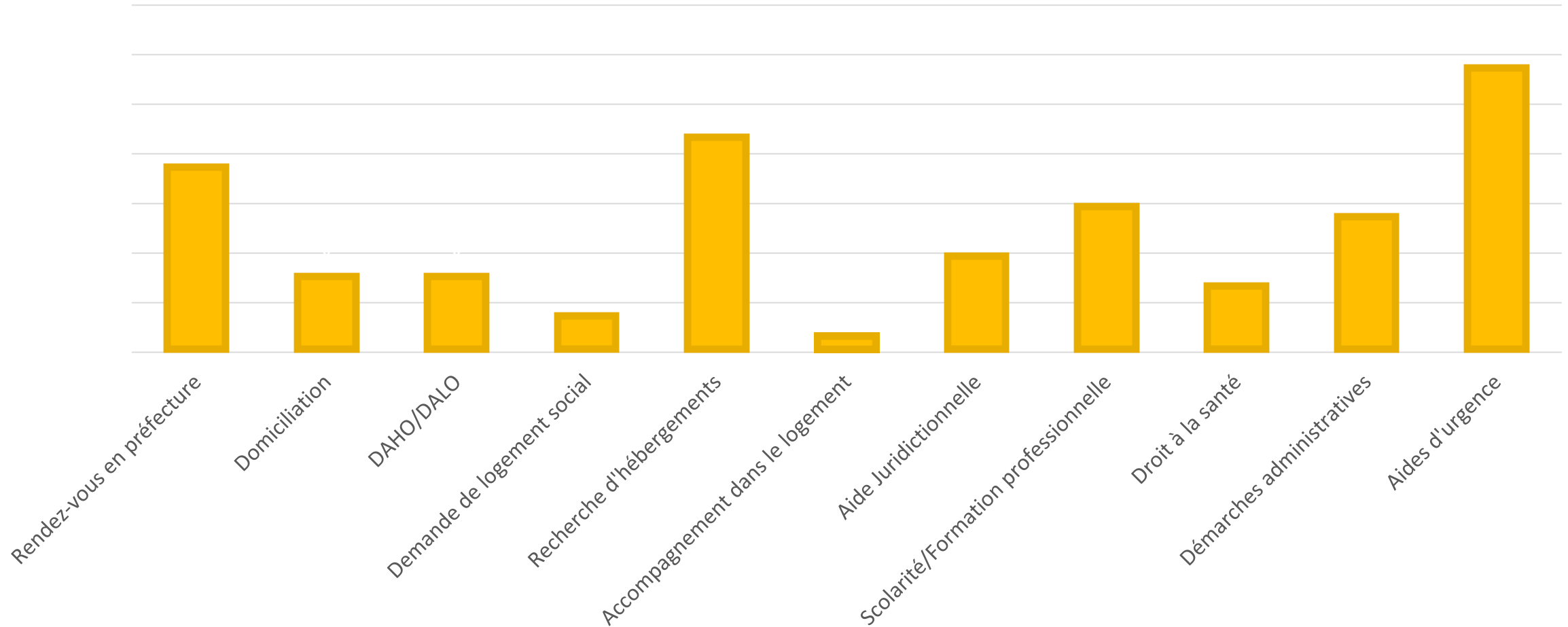
L'AADJAM reçoit les jeunes lors d'une Permanence en vue de les aider à résoudre leurs difficultés qui sont parfois multifactorielles (sociales, économiques, administratives et juridiques).



QU' A FAIT L'AADJAM EN 2023 ?

LA PERMANENCE

L'accompagnement social de l'AADJAM par type de démarche



LES ACTIVITES DE L'AADJAM EN 2023

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, PRIMORDIAL POUR LES JEUNES SORTIS DE L'ASE

Accompagnement social en vue de l'accès à un hébergement ou un logement et une adresse postale



24 jeunes accompagnés en matière de logement, d'hébergement et de domiciliation:

➤ **7** demandes DAHO : 5 jeunes reconnus prioritaires, 2 recours en injonction

➤ **1** demande DALO

➤ **4** demandes de FJT, 2 obtenus

➤ **4** demandes de logement social

➤ **14** recherches d'hébergement : orientations vers les CCAS, le service social municipal ou départemental et vers les associations habilitées pour les inscriptions SIAO

➤ **8** domiciliations administratives : orientations vers les CCAS et les associations agréées

LES ACTIVITES DE L'AADJAM EN 2023

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, PRIMORDIAL POUR LES JEUNES SORTIS DE L'ASE

Accompagnement social en vue d'une solution d'aide alimentaire et pour l'accès aux droits CAF

9 jeunes accompagnés pour les recherches de solution pour une aide alimentaire: prise de contact et orientation vers les CCAS, le service social départemental, les associations caritatives; accueils de jour

20 remises de carnet de chèques services

4 jeunes accompagnés pour leur demande de RSA; de prime d'activité; d'APL et d'allocations familiales

LES ACTIVITES DE L'AADJAM EN 2023

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, PRIMORDIAL POUR LES JEUNES SORTIS DE L'AS

**Accompagnement social en matière d'ouverture de droit
à l'assurance maladie**



2 demandes de renouvellement de la Complémentaire Santé Solidaire

5 demandes d'AME

LES ACTIVITES DE L'AADJAM EN 2023

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, PRIMORDIAL POUR LES JEUNES SORTIS DE L'ASE

Accompagnement dans d'autres démarches administratives en vue de permettre l'accès aux droits

7 demandes de dossier ASE, seuls **2** jeunes ont obtenu leur dossier

1 demande de la tarification solidarité transport

4 aides à la déclaration d'Impôts

10 demandes d'aide juridictionnelle

QU' A FAIT L'AADJAM EN 2023 ?

UN ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE « CONTRAT JEUNE MAJEUR »
UN ÉLÉMENT CENTRAL LORSQUE L'AUTONOMIE N'EST PAS ACQUISE



19 demandes de Contrat Jeune Majeur ou de renouvellement, dont **3** demandes de « *retour à l'ASE* »

9 décisions de justice obtenues en 2023 en matière de Contrat Jeune Majeur, dont **4** décisions favorables aux jeunes

QU' A FAIT L'AADJAM EN 2023 ?

UN ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE SCOLARISATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, UN DROIT FONDAMENTAL POUR CES JEUNES, TROP SOUVENT PAS RESPECTÉ



Cet accompagnement a bénéficié à **12** jeunes :

Recherches de CFA ; vérification des contrats d'apprentissage ; démarches pour les validation OPCO ; aide à la rédaction de CV ; contacts avec les employeurs ; contacts avec les assistantes de service social scolaire

QU'A FAIT L'AADJAM EN 2023 ?

**UN ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE TITRE DE
SÉJOUR ET D'AUTORISATION PROVISOIRE DE TRAVAIL
DES DÉMARCHES ESSENTIELLES POUR L'INSERTION DE CES
JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ ET LEUR AVENIR EN FRANCE**



40 jeunes accompagnés pour leur demande de titre de séjour ou de renouvellement

19 rdv en préfecture obtenus

13 jeunes accompagnés pour leur demande d'autorisation provisoire de travail

5 décisions de justice obtenues en 2023 en matière de refus de titre de séjour et d'OQTF

QU'A FAIT L'AADJAM EN 2023 ?

UN ACCOMPAGNEMENT VERS LE CONTENTIEUX
ULTIME RECOURS LORSQUE LES DROITS DES JEUNES NE SONT PAS RESPECTÉS



20 décisions de justice obtenues suite à des procédures engagées par les jeunes avec l'aide de l'AADJAM et de son réseau d'avocats

8 saisines auprès de la
Défenseure des Droits
1 décision
1 observation en justice

LES PROCÉDURES ONT CONCERNÉ :

**Refus de « Contrat Jeune Majeur »
ou de renouvellement:**

- **9** décisions de justice
- **1** décision de la Défenseure des droits
 - **Refus de titres de séjour / OQTF**
- **5** décisions de justice
 - **Recours en injonction DAHO**
- **2** décisions de justice
 - **Recours indemnitaire DAHO**
- **1** décision de justice
 - **Recours en responsabilité contre l'ASE**
- **1** décision de justice
 - **Assistance éducative**
- **1** décision de justice
 - **Fin d'hébergement en CAES**
- **1** observation de la Défenseure des droits
 - **Fin d'hébergement en CAES**
- **1** décision de justice

QU'A FAIT L'AADJAM EN 2023 ?

UN ACCOMPAGNEMENT VERS LE CONTENTIEUX
ULTIME RECOURS LORSQUE LES DROITS DES JEUNES NE SONT PAS RESPECTÉS



LES PROCÉDURES ONT CONCERNÉ :

6 décisions de justice obtenues suite aux interventions volontaires de l'AADJAM et de ses partenaires (ADDE, Gisti, Infomie, LDH, Utopia 56)

2 saisines auprès de la
Défenseure des Droits

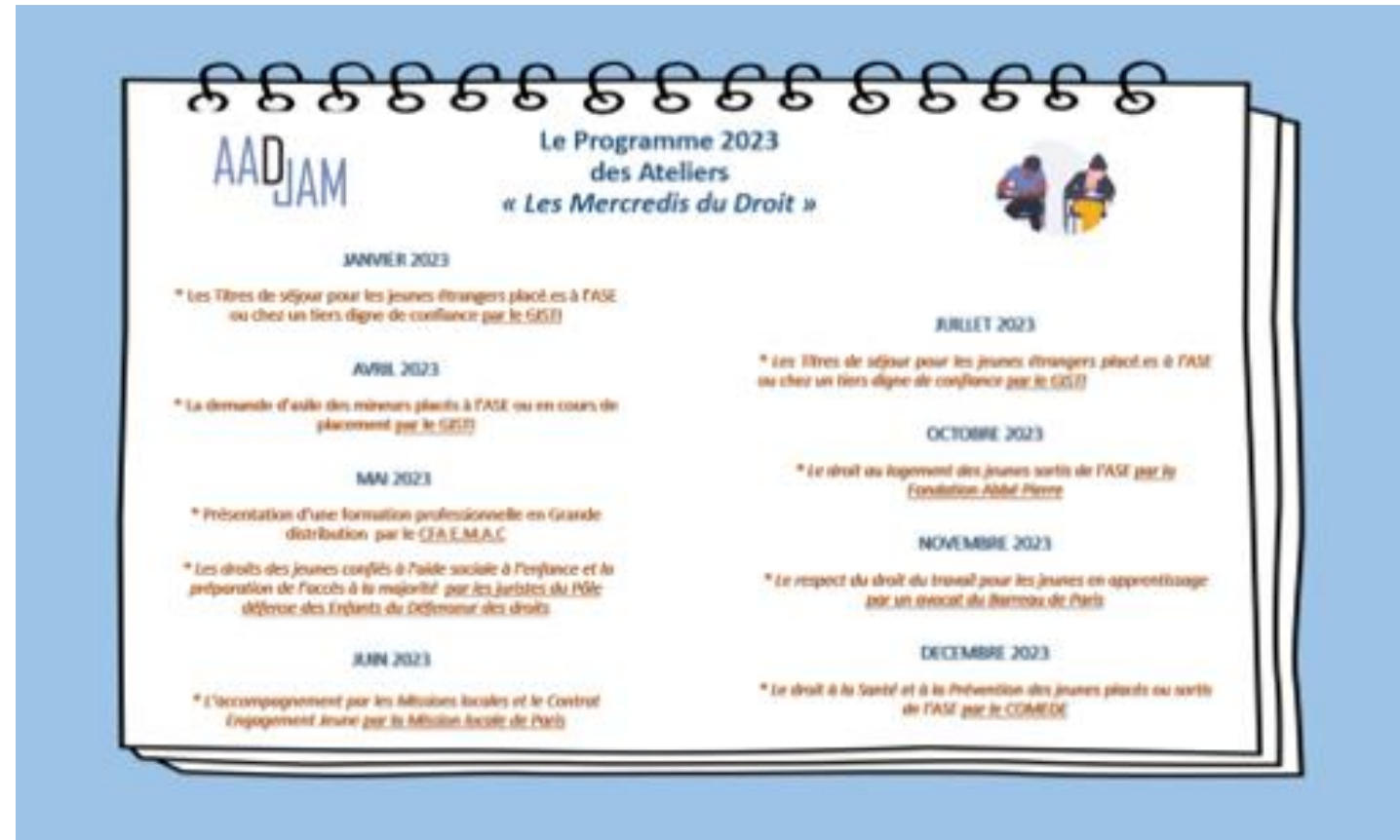
- **Poursuite de l'accueil provisoire d'urgence**
 - 3 décisions de justice
- **Suspension de l'accueil des MNA**
 - 2 décisions de justice
- **Contrat Engagement Jeune**
 - 1 décision de justice

QU'ONT FAIT LES JEUNES A L'AADJAM EN 2023 ?



8 ateliers « *Les Mercredis du Droit* »

79 jeunes participants



QU'ONT FAIT LES JEUNES A L'AADJAM EN 2023 ?

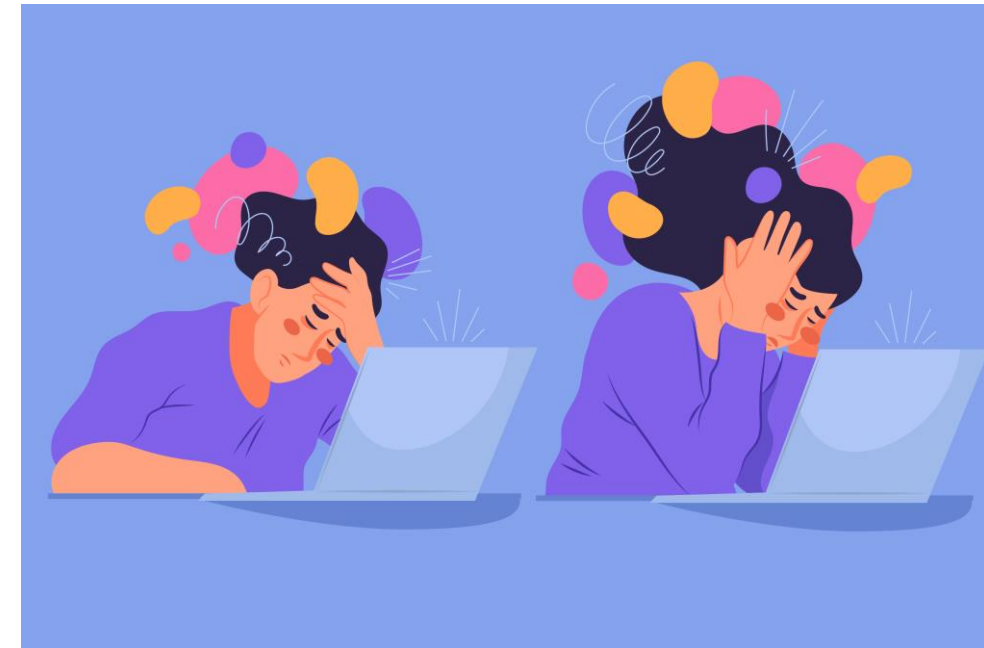
La mise en place des Ateliers « Les Samedis de la Démat' »

Pour lutter contre le “non-recours” du fait de la dématérialisation

Ces ateliers permettent aux jeunes de faire leurs démarches en ligne (demandes de FJT, rendez-vous à la préfecture, déclaration d'impôt, demandes auprès de la CAF et la CPAM, ...) en leur mettant à leur disposition un ordinateur et en les accompagnant dans la complexité de la dématérialisation qui les empêche d'accéder à leurs droits.

3 ateliers « *Les Samedis de la Démat'* »

8 jeunes participants

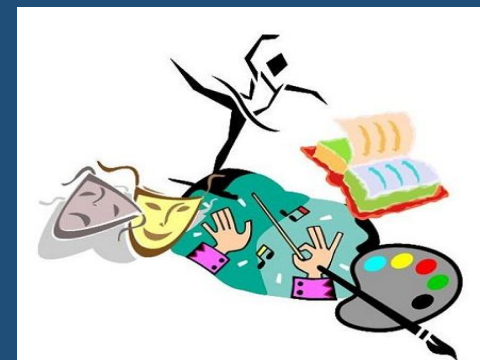


QU'ONT FAIT LES JEUNES A L'AADJAM EN 2023 ?

12 jeunes ont bénéficié de places de cinéma

7 jeunes ont bénéficié de places à l'Opéra Bastille pour la représentation d'un ballet

6 jeunes sont allés au concert de la Fondation Abbé Pierre



LES PUBLICATIONS 2023 DE L'AADJAM



AADJAM

**Le droit d'asile des mineur.es
isolé.es étranger.es placé.es à l'ASE
ou en cours de demande de
placement à l'ASE**

LES PUBLICATIONS 2023 DE L'AADJAM

AADJAM

→ Mémo pour les jeunes sortant.es ou sorti.es de l'ASE

**Comment obtenir une
adresse pour recevoir tes
courriers et faire tes
démarches si tu n'as pas de
logement ou
d'hébergement stable
depuis ta sortie de l'ASE ?**

L'ELECTION DE DOMICILE

AADJAM

→ Mémo pour les jeunes sortant.es ou sorti.es de l'ASE

**Tu es sortant.e ou sorti.e
de l'ASE et tu cherches un
logement ?**

**Tu es prioritaire
pour obtenir un
logement social
(HLM)**

LES PUBLICATIONS 2023 DE L'AADJAM

→ Ce recueil rassemble plus de 90 décisions de justice obtenues suite à des procédures engagées par les jeunes avec l'aide de l'AADJAM et de son réseau d'avocats et par les interventions volontaires de l'AADJAM

Les décisions de justice portent sur les refus de « Contrat Jeune Majeur » ou de renouvellement, les refus de titres de séjour / OQTF, les refus de déclaration de Nationalité française, les refus de scolarisation, les recours en injonction DAHO, les contestations de minorité et les recours en responsabilité contre l'ASE.

AADJAM



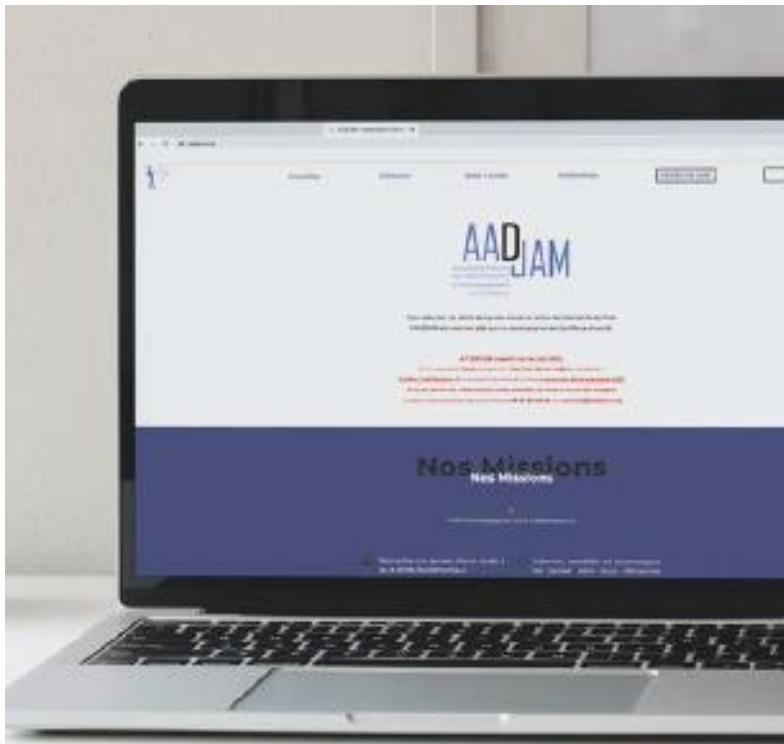
Recueil de
jurisprudence
2019 – 2023



Un an après la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, l'AADJAM, la Cimade, le GISTI, Médecins du Monde, Infomie, le Secours catholique et UNICEF publient leur rapport :

Mettre fin aux violations des droits des mineur-es isolé-es : 90 propositions pour une meilleure protection

Le site internet de l'AADJAM



Le **site internet de l'AADJAM** permet d'informer sur leurs droits le plus grand nombre de jeunes dans toute la France, notamment par la mise en ligne de mémos et de brochures d'informations juridiques.

La fréquentation du site internet de mai 2021 à décembre 2023:

65 768 visites

28 413 visiteurs

Le fait marquant de l'année 2023



- ★ Prise en charge ASE
- ★ Contrat Jeune Majeur
- ★ Fin de prise en charge, logement, santé, formation...

Tu as des droits !

Pour fêter ses 5 ans, l'AADJAM a fait une vidéo de présentation de sa Permanence d'accès aux droits destinée aux jeunes placé.es ou sorti.es de l'ASE.

Mise en ligne sur le site internet et les réseaux sociaux, cette vidéo explique aux jeunes les différentes formes d'accompagnement que l'AADJAM propose, les moyens mis en œuvre et la possibilité qui leur ait donnée de participer aux Ateliers pour se former sur leurs droits et aussi le rôle qu'ils peuvent jouer dans les instances dirigeantes de l'association.

Nos Financeurs et Soutiens en 2023

